



# le Tambour du village

février 2015

83



**Bonne année 2015**

**Bulletin municipal**

**Vaux en Amiénois et Frémont**



# Sommaire

<b>N° 83 Février 2015</b>	<b>pages</b>
Le mot du maire	3-4
Commémoration 11 novembre	5
Réunions du Conseil	6-10
Villages fleuris	11
Université des Maires	12
Marche Charlie Hebdo à Vaux	13
Drapeau Vaux	14
Marche et détente	15
Course vélos Fête de Vaux	16-17
Noël dans le village	18-19
Refuges animaux	20
Club de Gym	21
Les Val'Heureux	22
La Frémontoise	23
Radar pédagogique	24
Site Internet Vaux en Amiénois	25
Centenaire Guerre 1914—1918	26
Jumelage avec la Sicile	27
SISCO	28
Calvaire de Vaux	29
Repas des aînés	30
Infos diverses	31
Le coin de l'école	32-33
Remarques à propos de « Charlie »	34
Civisme Valois ...	35

# Editorial



## Le mot du Maire

### Chers administrés

En ces moments troubles que nous connaissons tous, l'heure est plus que jamais à l'union et à la solidarité et nous devons nous, Valoises et Valois, en quelque sorte montrer l'exemple en effectuant ce samedi 10 Janvier 2015 à 15 H une marche silencieuse et symbolique pour défendre les valeurs de la France, pays créateur des droits de l'homme et du citoyen et notre devise est et restera « Liberté, Egalité et Fraternité ».

Nous ne devons pas céder à la terreur qu'on tente de nous imposer et lutter de toutes nos forces contre l'obscurantisme et la lâcheté de ces extrémistes pour qui la vie n'a aucune valeur à leurs yeux.

Les journalistes de « Charlie Hebdo » exerçaient leur travail et défendaient les droits de la presse : ils sont été lâchement assassinés pour leurs prises de position, c'est tout simplement lamentable et désespérant.

Après ce préambule que je pense tout à fait indispensable, je voudrais revenir à la vie de notre commune en 2014.

Année 2014, marquée par l'obtention au niveau national de deux fleurs distinguant les plus beaux villages fleuris.

Année 2014, signature de la convention avec « Somme numérique » pour l'obtention en 2015 de l'ADSL qui nous permettra bientôt d'avoir enfin un débit internet de qualité.

En 2014, également on est prévenu de la baisse des dotations de l'Etat d'environ 30% sur 3 ans.

Les collectivités locales seront amputées de ces subventions qui nous permettaient d'évoluer sereinement. L'Etat qui dit aussi qu'il n'augmentera pas les impôts en 2015

**Le Tambour, Bulletin d'informations municipales**  
**Directeur de la publication : Daniel LELEU**  
**Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN**  
**Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil municipal ainsi que,**  
**Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL**  
eMail : [mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net](mailto:mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net)



mais d'autres taxes, moins visibles verront le jour d'une façon ou d'une autre, d'autant plus que nous devons organiser la réforme des rythmes scolaires qui a un coût non négligeable pour nos communes.

Heureusement que la gestion de notre budget est rigoureuse, contrairement à ce qui a pu être dit en Mars 2014, pour être en mesure malgré tout d'aborder les prochaines années avec sérénité.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne Année 2015 au nom du Conseil Municipal en espérant une fois de plus que les mots « Liberté, Egalité et Fraternité » ne sont pas uniquement que des mots mais représentent les vraies valeurs qui doivent nous animer.

Avant de vous inviter à prendre de pot de l'amitié, il nous faut remercier le personnel communal qui s'acquitte de sa tâche avec célérité, des encadrants du SISCO oeuvrant dans le cadre des activités des rythmes scolaires, la plupart bénévoles, de même que tous les administrés qui d'une manière ou d'une autre, apportent leur pierre à l'édifice pour notre village soit un lieu où il fait bon vivre.

Merci aussi aux différentes associations qui animent notre village, je voudrais citer l'Association des parents d'élèves, la Frémontoise, le Club des Val'Heureux et le club de gymnastique du jeudi qui apportent des animations appréciées par tous les adhérents.

Nous tenons à remercier les 90 participants à la Marche silencieuse du 10 janvier suite à l'attentat perpétré contre le journal « Charlie Hebdo », le supermarché casher et les policiers.

Bonne année 2015 à vous tous.

**Cordialement le Maire**  
**Daniel LELEU**

### Prochaine parution du Tambour

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC (sur support numérique, clé USB par exemple).

Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

*Evitez absolument les fichiers PDF ...*

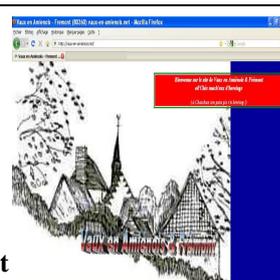
**Merci de votre collaboration.**

### Site internet

**[www.vaux-en-amiennois.net](http://www.vaux-en-amiennois.net)**

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

**Jocelyn NOURTIER**  
**[webmaster@vaux-en-amiennois.net](mailto:webmaster@vaux-en-amiennois.net)**





# Le coin du Maire



## Informations Municipales

### RAPPEL

La **décharge municipale est ouverte** le premier samedi du mois de 10 H à 12 H et sera tenue par Florent LAVISSE, notre employé municipal.

**Locations: Salle des Fêtes** (100 €), **Chapelle de Frémont** (75 €) uniquement aux habitants du village électricité en sus.

### Silence on se repose

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage. Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outils de bricolage).

Sachez qu'un **arrêté, pris le 04 février 1991**, par le préfet de Région de Picardie, régleme l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

**Ainsi, les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures:**

**Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

**Le samedi** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

*L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre voisins on se respecte et communique.*

## Remarques diverses ...

### Chose promise, chose due

Nous avons proposé, lors de la dernière campagne électorale de Mars 2014, d'affrêter une demi journée par semaine un mini bus de 9 places, prêté gracieusement par notre Com de Com Bocage-Hallue.

Ce mini bus conduit par l'un de nos employés municipaux vous permettrait de faire vos courses, soit à Flesselles soit à Villers-Bocage.

Si vous êtes intéressés par ce service, merci de nous informer à la Mairie en sachant qu'il faudra un minimum de personnes intéressées soit au moins 5 personnes chaque semaine.

La date limite des demandes manuscrites est fixée au vendredi 27 Février 2015.

Merci de nous tenir informés.

*Cordialement  
Daniel LELEU*

### Rappel pour le bien vivre ensemble au sein de notre commune

Il est interdit de faire du feu dans sa propriété (arrêté municipal)

Il est interdit de déposer des gravats et des détritrus sur le territoire de la commune.

Conscient que ce rappel ne concerne pas nécessairement les résidents de notre commune, je vous rappelle néanmoins qu'une déchetterie située à l'entée de Flesselles est à notre disposition gratuitement (structure gérée par le Com de Com Bocage-Hallue).

*Merci à l'avance*

**Mairie**

Permanence  
Mardi & Vendredi  
17H30/19 H



### Adresses mail

mairie.vaux-en-amiennois@laposte.net

### Téléphone

03 22 51 99 19

### Fax

03 22 51 89 83



### Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.



# Commémoration du 11 Novembre 2014



# Réunions du Conseil municipal

## Séance du 19 septembre 2014

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, le 19 septembre deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, Maire.

Présents : Ms. CAUSSIN, DENDELEUX, TARRATTE, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART, PREVOT,

Absentes excusées : Mme CHANEL donne pouvoir à M. TARRATTE  
Mme LEVERT donne pouvoir à M. CAUSSIN

Monsieur GAMBIER Philippe, se disant en désaccord avec le budget et prétendant que celui-ci n'a pas été voté démocratiquement, refuse de signer le compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Monsieur BRANDICOURT Franck lui fait remarquer qu'il était présent à la commission et n'a fait aucune objection à ce propos ce jour-là.

Monsieur le Maire ajoute que, non seulement la démocratie a été respectée, mais qu'en plus, il a voté et signé les documents.

Monsieur GAMBIER Philippe fait remarquer qu'en ce qui concerne la réunion portant sur les élections sénatoriales, il a été convoqué alors que le vote avait eu lieu auparavant.

Monsieur le Maire explique qu'il a convoqué le conseil en urgence le 20 juin 2014 à 17 h, la majorité des conseillers avaient donné leur avis la veille. Monsieur LELEU a été désigné comme grand électeur pour les sénatoriales.

Monsieur TARRATTE Sébastien explique que le budget a été voté légalement et qu'il ne comprend pas l'attitude de Monsieur Gambier, mais lui reconnaît le droit de ne pas signer le compte-rendu.

Monsieur PREVOT Hervé ne signe pas non plus le compte-rendu et ne donne aucune explication.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que les prochains Conseils municipaux seront convoqués à 18 heures 30, comme cela est pratiqué dans de nombreuses communes.

### Délibération : Droit de préemption urbain et permis de démolir :

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de prendre une délibération instituant le droit de préemption, qui consiste de l'appliquer sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation futures du territoire communal de Vaux et Frémont. Le droit de préemption urbain est établi pour constituer des réserves foncières destinées à mettre en œuvre une politique communale de l'habitat, de développement des activités économiques et la réalisation de certaines opérations d'aménagement. En outre cette décision permettra à la commune d'être informée de toutes les mutations à intervenir sur l'ensemble des zones U et UA du plan local d'urbanisme de la commune de Vaux et Frémont comprise dans le périmètre de préemption.

Le conseil municipal après en avoir débattu vote pour l'application de ce droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et zones d'urbanisation futures sur la commune de Vaux et Frémont.

POUR : Unanimité

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'instituer le permis de démolir sur la commune de Vaux et Frémont, les conseillers après avoir entendu monsieur le Maire, délibèrent quant à la nécessité de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

POUR : Unanimité

### Mise en place d'une goulotte TBI à l'école de Vaux en Amiénois :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'avoir une installation conforme et que deux devis ont été demandés.

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant la mise en place d'une goulotte au Tableau Blanc Interactif de l'école :

EURL POIREL : 671, 27 euros ttc

CAMPOS Jean : 544, 97 euros ttc

Monsieur BOIDIN Philippe demande si nos employés sont capables de faire ces travaux, Monsieur le Maire indique que le branchement de ce TBI est très technique, en le faisant faire par un artisan nous avons l'assurance de celui-ci.

Le devis de Monsieur CAMPOS est retenu par dix voix POUR et une ABSTENTION (Monsieur GAMBIER Philippe).

### Convention DDTM Etat – Commune :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et déclaration préalables relatives à l'occupation du sol doit être signé avec la commune de Vaux-Frémont, ce qui signifie que suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme la Direction Départementale des Territoires de la Mer de la Somme, la présente convention a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition de la DDTM dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de Vaux-Frémont conformément au code de l'urbanisme qui se présente comme suit :



Autorisations et actes dont la DDTM assure l'instruction :

Permis de construire  
Permis de démolir  
Permis d'aménager  
Déclarations préalables créant de la surface de plancher

Autorisations et actes instruits par la commune de Vaux – Frémont

Certificats d'urbanisme article L.410-1 a du CU  
Certificats d'urbanisme article L.410-1 b du CU  
Déclarations préalables ne créant pas de surface de plancher

Les conseillers après avoir entendu proposition de cette dite convention de mise à disposition entre les services de l'Etat et la commune et en avoir débattu, autorisent le Maire à la signer et précisent que toutes les demandes devront répondre aux normes du Plan Local d'Urbanisme.

POUR : unanimité

Création d'une commission « Permis de Construire »

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que suite à l'approbation du P.L.U. la commission instaurée en début de mandat prend effet à compter de la date de cette réunion.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission « Permis de construire », dont la composition sera la même que la commission « Bâtiments », à : savoir

Messieurs BOIDIN Philippe, DENDELEUX François, GAMBIER Philippe, TARRATTE Sébastien et Monsieur le Maire Daniel LELEU membre d'office de cette commission. Les conseillers sont favorables à l'unanimité pour cette mise en place de cette commission.

Monsieur BOIDIN Philippe fait remarquer que la Communauté de communes a acheté les grottes de Naours et a embauché quatre salariés, alors que l'opération est déficitaire.

Monsieur le Maire indique qu'au contraire, cette opération est déjà rentable. La Communauté de communes n'est pas propriétaire des grottes mais du fond de commerce.

Monsieur CAUSSIN Alain ajoute que, d'après les dires de Monsieur Deflesselle, la restauration semble rentable car attirant beaucoup d'étrangers qui ont un fort pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOIDIN Philippe d'où il tient ces informations alarmistes, Monsieur BOIDIN Philippe dit qu'il l'a entendu dire.

Bail emphytéotique consenti par la Commune au profit de la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire ajourne la question car il fait actuellement étudier ce bail par un avocat. Monsieur CAUSSIN Alain indique que, de son côté, il le fait étudier par un notaire à qui il a demandé de lui indiquer les avantages et les inconvénients de la signature d'un tel contrat.

Messieurs TARRATTE Sébastien et DENDELEUX François ont rencontré le Directeur de la Communauté de communes afin d'en comprendre l'enjeu, tant pour celle-ci que pour notre commune.

Le sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil.

Bilan SISCO pour la rentrée scolaire 2014-2015 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les effectifs de cette rentrée sont à la baisse, nous passons de 84 élèves l'année dernière à 70 élèves pour cette rentrée, il est indiqué qu'il y a risque de fermeture pour la rentrée 2015-2016.

Le directeur de Saint Vast en Chaussée, appelé au rectorat pour y assurer d'autres fonctions, a été remplacé par deux enseignants à mi-temps.

L'Etat donne 50 euros par enfant pour aider à financer le temps périscolaire. Cela devrait permettre d'équilibrer le budget cette année au moins. Florent, l'employé communal, intervient tous les jeudis pendant une heure dans le cadre d'un projet pédagogique avec les élèves au verger communal.

Les tarifs de la cantine sont inchangés.

Le TBI, par contre, montre des signes de faiblesse et devra être changé par le SISCO.

Monsieur BOIDIN Philippe fait savoir lors du Temps d'Activité Périscolaire pour le sport il y a un seul intervenant pour 19 élèves cela n'est pas suffisant, Monsieur le Maire ira voir sur place lors de ce T.A.P., Monsieur BOIDIN Philippe relate la situation inquiétante d'un élève, Monsieur le Maire indique que la situation sera évoquée au SISCO.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un minibus de la communauté de communes Bocage Hallue est mis à la disposition du SISCO pour emmener les enfants aux ALSH de Flesselles le mercredi après midi de 12 h à 17 h 30.

Organisation de la fête communale :

Monsieur Leleu indique avoir besoin pour la course cycliste de :

- 1 conducteur pour la voiture ouvreuse,
- 1 conducteur pour la voiture fermant la course,



- 6 personnes pour la sécurité,
- 2 personnes pour l'enregistrement des coureurs,
- 1 personne à l'arrivée pour le classement.

Monsieur Caussin demande qu'un tour de table soit fait afin que chacun puisse indiquer ce qu'il fera.

Messieurs LELEU, DENDELEUX, BRANDICOURT, CAUSSIN et TARRATTE sont volontaires de même que Mesdames LEVERT et CHANEL qui avaient donné un pouvoir.

Messieurs BOIDIN, GAMBIER, PREVOT et POUSSART ne participeront pas.

Monsieur CAUSSIN s'étonne que le programme lors des élections de Mars 2014 de ces derniers étant axés sur les manifestations et les animations communales, ne participent pas à cette manifestation.

Monsieur le Maire indique qu'il s'attendait à cela et le déplore.

Monsieur GAMBIER rétorque qu'il n'a pas l'intention de faire la fête avec les premiers. Monsieur CAUSSIN lui répond qu'il ne s'agit pas de faire la fête avec le Conseil municipal, mais d'organiser cette fête pour les habitants, ce qui est très différent.

Monsieur TARRATTE partage également ce point de vue.

Quant à Monsieur le Maire, il n'est pas étonné par cette attitude : il ajoute que cette volonté de s'opposer à tout ne peut en aucun cas être constructif et pense que les habitants sauront juger par eux-mêmes.

Monsieur le Maire informe que le club des Val'Heureux participera activement à cette course cycliste pour prêter main forte aux organisateurs de cette journée dédiée aux jeunes de notre village.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Florent LAVISSE lors de son mariage.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur THILLOY Stéphane et GAMAIN Céline au 6 rue Sainte Anne, qui demandent la possibilité de réaliser devant leur haie la création d'un « bateau » pour la création future d'un portail afin de faciliter l'accès à leur terrain. Il est décidé que la commission « permis de construire » se réunira pour étudier cette demande.

A la demande de certains administrés, Monsieur GAMBIER Philippe demande la tonte du jardin du souvenir et la taille de la haie au cimetière, ainsi que l'entretien du fossé au bassin de décantation. Monsieur le Maire informe que Monsieur CAUSSIN Alain responsable des employés communaux va les informer des divers travaux d'entretien à réaliser et que cela sera fait et fait remarquer qu'il y a eu sur ce point un petit peu de retard du fait de l'énorme engagement des employés communaux pour l'obtention de « la fleur ».

Monsieur le Maire tient à remercier Jean-François et Florent pour l'entretien du village lors du passage du jury régional.

Monsieur BOIDIN Philippe a l'impression que le village doit correspondre aux critères de la commission espaces verts, et trouve que le village est trop fleuri et identique aux autres et ne ressemble à rien. Il indique que nous ne sommes pas une ville mais un village. Monsieur Caussin indique que le village est de plus en plus agréable. Monsieur Boidin dit préférer qu'on s'intéresse aux chemins qu'aux fleurs. S'ensuit un échange houleux entre les conseillers, le Maire et les adjoints.

Messieurs BOIDIN et GAMBIER font également savoir que le chemin qui a été refait dans les fonds de Frémont ne tiendra pas longtemps, quand un véhicule passe sur ce chemin on ressent les trous en dessous de la couche de graviers, ceux-ci ne tarderont pas à se reformer, il est demandé si il a un état de réception des travaux.

Concernant les chemins, Monsieur BOIDIN pense que le travail de la Communauté de communes est « mal fait ». Monsieur Tarratte lui répond que le message sera passé.

Monsieur Boidin Philippe estime que trop de décôtage a été réalisé sur certains chemins. Monsieur BRANDICOURT Franck lui répond heureusement que ce travail a été effectué car, en dépit de toute la pluie tombée la veille, l'eau s'est évacuée. Il serait souhaitable de reboucher les nids de poules en formation actuellement avant que cela ne se dégrade encore plus dans les mois à venir, Monsieur le Maire indique que les employés communaux iront chercher de l'émulsion à la communauté de communes et procéderont au rebouchage des nids de poules immédiatement. Toutefois, monsieur le Maire indique également que ces chemins ont été réalisés pour le passage de tracteurs de 10 tonnes et qu'aujourd'hui les engins agricoles vont de 20 à 40 tonnes et par conséquent endommagent plus les chemins.

Monsieur BOIDIN Philippe fait savoir que suite au changement des lumières de la rue Sainte Anne et du Flagard, il y aura un risque de surcoût de la consommation d'énergie, et que la luminosité de ces nouveaux lampadaires n'est pas très efficace, Monsieur le Maire fait savoir que ces changements de luminaires sont aux normes (dixit EDF) et lui demande d'où viennent les sources de son analyse?

Monsieur BOIDIN Philippe s'enquiert de l'éclairage public. Monsieur TARRATTE Sébastien lui indique que l'étude est quasiment terminée et sera communiquée prochainement.

Monsieur BOIDIN Philippe demande où en sont les travaux de l'église, car un deuil aurait dû avoir lieu à Vaux mais celui-ci s'est fait à Flesselles du fait des travaux. Monsieur le Maire lui demande si il était bien présent aux dernières réunions, celui-ci lui dit que oui, Monsieur le Maire lui demande alors s'il ne se moque pas un peu du monde étant donné que l'église devait être fermée pour un minimum d'un an voire plus selon la durée des travaux à effectuer. Monsieur Caussin en profite pour insister sur la qualité exceptionnelle du travail réalisé bénévolement par Monsieur VAQUETTE Philippe.



Monsieur BOIDIN Philippe fait savoir que les employés communaux ont passé un certificat-phyto, et s'étonne que les employés désherbent à la binette, Monsieur le Maire se demande si Monsieur BOIDIN Philippe ne le fait pas exprès et décide de ne pas répondre à cette question.

Monsieur BOIDIN Philippe demande pourquoi la mare n'est pas bâchée ? Monsieur le Maire lui rappelle que la veille de la pose de cette bâche il a plu et qu'en l'occurrence la mare doit être asséchée. Monsieur BOIDIN Philippe précise que ça fait six ans qu'on attend. Concernant le délai de six ans, Monsieur Caussin est surpris de la question, ayant insisté, pendant toute la durée du mandat précédent pour que cette mare soit refaite.

Monsieur BOIDIN, étant alors adjoint, ne pouvait pas ignorer la réponse.

Monsieur CAUSSIN pense que Monsieur BOIDIN se « fait plaisir » en posant ce genre de questions qui ne sont pas constructives et perturbent le bon déroulement de la réunion.

De plus, Monsieur BOIDIN indique que ça fait trois semaine qu'il fait beau, et donc qu'il ne faut pas travailler avec le calendrier mais avec la météo, Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il faut du monde pour poser cette bâche et demande à Monsieur BOIDIN Philippe encore une fois s'il ne se moque vraiment pas du monde en faisant preuve d'autant de mauvaise foi.

Monsieur BOIDIN ajoute : « de toutes façons, je vais foutre le bordel pendant six ans »

Monsieur CAUSSIN indique que, tout ce qui est dit pendant la séance sera consigné dans le compte-rendu et que chacun doit assumer ses paroles et ses actes.

Monsieur GAMBIER Philippe dit que tout ne doit pas être écrit et menace de saisir le tribunal administratif.

Monsieur le Maire indique, qu'à l'avenir, si les questions diverses sont si nombreuses et pour y répondre de façon plus pertinente, celles-ci devront lui être préalablement communiquées et abordées à la mairie.

Fin de séance : 22 h 05.

## Séance du 07 novembre 2014

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 29 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, le 07 novembre 2014, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, Maire.

Présents : Mmes CHANEL, LEVERT

Ms. CAUSSIN, DENDELEUX, TARRATTE, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART, PREVOT,

Absent excusé :

### **Intervention de M. MAELSTAFF, Chef de bureau interministériel de défense et de sécurités civiles concernant les travaux d'implantation d'une sirène d'alerte à la salle des fêtes :**

Rappel du contexte : sept entreprises sont classées SEVESO sur la zone industrielle nord d'Amiens. Monsieur MAELSTAFF est chargé d'organiser la sécurité, même si la probabilité d'un accident est très faible, dans un rayon de huit kilomètres. C'est le ministère de l'intérieur qui a pris la décision de faire installer 18 sirènes selon un plan consultable en mairie. Toutefois, cette décision ne peut pas être imposée aux Maires. Celle de Vaux devrait être située sur la salle des fêtes.

Coût : 18 000 euros dont 7 500 euros de matériel et 8 000 euros de pose environ. Reste à la charge de la commune l'installation d'un TGBT (environ 890, 40 euros) plus l'installation de la ligne en triphasé et le paiement des factures de courant ainsi que la maintenance de l'installation.

Cette sirène serait testée une fois par mois le premier mercredi à midi.

S'ensuit un débat concernant le nombre de décibels, le prix à supporter par la commune, le lieu d'implantation...

Il est décidé, à l'unanimité que le groupe Eiffage refera une étude concernant le lieu d'implantation (le hangar communal) et que le conseil municipal prendra sa décision ensuite en fonction du coût.

Après l'intervention de M. MAELSTAFF, Monsieur le Maire demande aux conseillers, avant de procéder à la signature du compte rendu, s'ils sont d'accord avec celui-ci, des remarques sont alors faites :

Monsieur Michel POUSSART rappelle que lors de la réunion du 19 septembre il a indiqué qu'il ne pourra pas être présent à l'organisation de la fête communale, il a fait savoir qu'il ne pouvait pas et non qu'il ne voulait pas.

Monsieur Hervé PREVOT rappelle également qu'il n'a pas voté sans raison alors que son avis n'a pas été noté. Concernant les élections sénatoriales il indique qu'il n'était pas présent alors qu'on inscrit 7 Pour 4 Contre et Monsieur Philippe GAMBIER a voté Pour donc il ne comprend pas ce vote.

Il fait savoir par la même occasion qu'il n'est pas contre tout et que le compte rendu est fait dans ce sens.

Monsieur Philippe GAMBIER fait savoir qu'il n'est pas contre tout, et tant que le compte rendu n'est pas franc et sincère il ne signera pas le compte rendu.

Monsieur Philippe BOIDIN demande pourquoi il n'y a pas de compte rendu de la réunion du mois juin au sujet des élections sénatoriales, Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a eu un procès verbal de fait.



### **Renouvellement de la taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire indique aux conseillers pour que la taxe d'aménagement doit être reconduite il est nécessaire de procéder à une délibération par tacite reconduction afin que celle-ci soit toujours prise en compte, afin de financer les équipements publics de la commune, il est rappelé que cette taxe remplace la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble. Elle est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. Dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15, la commune a fixé librement le taux de la taxe d'aménagement à 3% ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix POUR de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%

### **Adhésion Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité d'adhérer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour une cotisation annuelle de 50 euros

Le CPIE nous a déjà aidé et conseillé pour l'aménagement du territoire avant le passage du jury régional pour le concours des villages fleuris.

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire votent par neuf voix POUR et deux ABSTENTIONS, à l'adhésion au CPIE.

### **Bail emphytéotique :**

Monsieur le Maire informe et explique aux conseillers de la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans pour le plateau sportif, consenti par la commune de Vaux en Amiénois au profit de la Communauté de Communes de Bocage Hallue, ce bail est une régularisation qui aurait dû être signée en 2012, ainsi que de la convention relative à ce dossier.

Monsieur Philippe BOIDIN indique que le terrain nous appartient mais pas le plateau sportif, Monsieur le Maire indique qu'au-delà du bail d'une durée de 18 ans celui-ci revient à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la mise à disposition par bail emphytéotique, à la Communauté de Communes de Bocage Hallue de l'équipement sportif intercommunal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Résultat du concours des villages fleuris :**

Monsieur le Maire donne aux conseillers le résultat du concours des villages fleuris et la commune de Vaux en Amiénois a été récompensée par l'obtention de deux fleurs ainsi qu'un chèque de 250 euros et le conseil régional a offert deux panneaux, un sera installé rue Sainte Anne et l'autre rue de Bertangles. Monsieur GAMBIER Philippe demande combien ce fleurissement a coûté, Monsieur le Maire indique qu'il a été budgétisé 5 000 euros mais que seulement 1 500 euros environ ont été utilisés.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de l'indemnité du percepteur qui s'élève à 345 euros net, après en avoir délibéré les conseillers sont favorables à l'unanimité pour le versement de cette indemnité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur VOISIN Pierre, qui souhaite acquérir une parcelle appartenant à la commune d'une surface d'un hectare 74 centiares et fait une proposition nette vendeur de 17 000 euros.

Les conseillers après avoir entendu lecture de ce courrier et en avoir délibéré votent par onze voix CONTRE cette vente.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le repas des Aînés aura lieu à la salle des fêtes de la commune le Dimanche 18 janvier 2015. Les bénéficiaires peuvent choisir entre le repas ou un colis. Un colis simple pour personne seule ou un colis double pour un couple. Les colis seront cette année distribués avant Noël. Les conseillers votent à l'unanimité POUR.

Le spectacle de Noël aura lieu le 21 décembre à 17 h 00 à la salle des fêtes de Vaux.

Les vœux du Maire auront lieu le 09 janvier 2015 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Vaux.

Prochaine réunion du conseil municipal le 12 décembre à 18 h 30.

Fin de séance : 20 h 00.





Il est extrêmement rare qu'un village obtienne deux fleurs d'un seul coup et pourtant nous l'avons fait, le village de VAUX EN AMIÉNOIS et le hameau de FREMONT l'ont fait.

Cette distinction attribuée par un jury de professionnels et d'élus est importante à nos yeux, à plus d'un titre.

D'une part, notre village est bien plus joli et attrayant, d'autre part aussi il donne une plus value à la valeur de nos propriétés, enfin il a donné l'envie à de nombreux riverains de faire un effort particulier pour participer à l'embellissement de notre cité. Preuve en est, la plantation de 700 bulbes à FREMONT où quelques bénévoles se sont déjà investis avec enthousiasme.

Toutes nos félicitations au personnel communal et aux bénévoles concernés en souhaitant que d'autres volontaires se joindront à nous.

## Village Fleuri

**PICARDIE**  
LA RÉGION *ensemble, reinventons la Picardie*

**Villes et Villages Fleuris**

Label régional 2014 des Villes et Villages fleuris de Picardie

**VAUX-EN-AMIÉNOIS**

Le président du Conseil régional de Picardie  
*C. Gewerc*  
Claude Gewerc

La vice-présidente en charge de la Territorialisation et du développement intégré des territoires, de l'Logement, de la Proximité énergétique, et du Tourisme  
*B. Lejeune*  
Béatrice Lejeune

La conseillère régionale déléguée aux Jardins et au Tourisme  
*F. Van Hecke*  
Françoise Van Hecke

Le président délégué du Comité régional du Tourisme, conseil régional  
*F. Dalongeville*  
Fabrice Dalongeville



# Université des Maires



Le 3 octobre s'est tenue l'université des Maires et Présidents de Communautés de France à Mégacité.

Le Président a tout d'abord souhaité la bienvenue aux nouveaux élus et les a félicités car de nouveaux défis s'annoncent dans un cadre économique contraint. Il a souligné que les enjeux qui s'imposent aux collectivités et à leurs élus sont et seront nombreux: La réforme territoriale et l'évolution de la décentralisation, la réforme des rythmes scolaires, la réforme de la fiscalité locale, le maintien de services publics de qualité et de proximité, le développement économique, l'urbanisme, la solidarité, le logement, la mutualisation des services et la préservation de l'environnement, entre autres.

Puis ont été présentés : le statut de lélu, l'intercommunalité, l'urbanisme réglementaire, les fondamentaux des marchés publics, ...

Enfin, l'après-midi, madame KLEIN, Préfète de la région Picardie est également venue féliciter les élus et présenter les différentes institutions dépendants des services de l'Etat avant que monsieur Christian MANABLE, Président du Conseil Général et sénateur, en fasse de même pour les services dépendants du départements.

La journée s'est terminée par l'intervention de deux juristes, dont les propos ont été d'alerter les élus présents sur leurs responsabilités et les risques de leur fonction.

Alain Caussin



**JE SUIS CHARLIE**



Les habitants de Vaux en Amiénois et Frémont se sont réunis pour la marche silencieuse samedi 10 janvier 2015 en mémoire de l'attentat perpétré contre « *Charlie Hebdo* ».

Cette marche pour la Liberté et la Fraternité s'est terminée au Monument aux Morts par un instant de recueillement et la Marseillaise.

**CHARLIE HEBDO**  
En vente tous les mercredis



# Quelques activités du Drapeau de Vaux-Frémont



**Le 2 mars** : Congrès des ACPG à Fréchencourt.

Il y est pris connaissance par les intervenants départementaux des mesures du Ministre des anciens combattants qui ne sont pas toujours favorables à ceux-ci et de ne pas laisser entamer nos droits qui sont si durement acquis depuis la création de notre association en 1934, succédant à la reconnaissance des anciens poilus de 1914-1918.

**le 31 août** : Présent à la commémoration aux fusillés du bois du « coup de tonnerre » entre Amiens et Flesselles où furent tués 7 FFI de la prison d'Amiens par les nazis. Il y avait 22 drapeaux.

**Le 9 novembre** : à Flesselles, messe de commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918 et la bénédiction d'un nouveau Drapeau de Flesselles.

Il est à noter le voyage fait par l'association de Valois sur les lieux du souvenir de la Grande Guerre en Somme le 13 septembre 2014.

**RAPPEL** : Pour les commémorations à Vaux : elles sont ouvertes à tous les habitants.

L'opération « PAMIR » en Afghanistan vient de se terminer le 31 décembre 2014.

Depuis 2001, 76 000 soldats français y ont fait un ou plusieurs séjours. Il y a eu 89 tués et 700 blessés.

**Michel CARRE**



# MARCHE et DETENTE

Sous l'autorité du maître de randonnées, Michel CARRE, nous nous retrouvons le mardi à 14 heures sur la place de l'église pour une marche de deux heures environ. Nous parcourons les divers chemins et sentiers aux alentours du village et apprécions les paysages que nous laisse la nature au fil des saisons.

Cette année les conditions climatiques nous ont été très favorables. Le dimanche 30 novembre, après une marche de huit kilomètres (circuit des trois clochers), nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour le traditionnel pot-au-feu. Journée très conviviale.

Merci à tous les participants et bienvenue à toutes les personnes qui veulent se joindre à nous.

**Jean Claude SECRET**



# *Comme chaque année, la course*



# *de vélos rassemble petits et grands*





Cet hiver, comme chaque année du **10 décembre 2014 au 12 janvier 2015 inclus**, la commune de **Vaux-Frémont** revêt ses habits de lumières pour le plus grand bonheur des petits et des grands et ainsi accueillir le père Noël dans son traîneau. La commune s'illumine tous les soirs à partir de 18h30 et jusqu'à 6h30.



# Arbre Noël à Vaux



21 décembre 2014



## *Si vous aimez la nature, faites de votre jardin un REFUGE*

"Refuge LPO- jardin d'oiseaux" est un agrément de la ligue pour la protection des oiseaux qui est accordé à tout terrain sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature.

Cette démarche consiste à favoriser la préservation de la faune sauvage.

C'est aussi choisir de soigner son jardin de façon naturelle, choisir ses périodes d'entretien pour ne porter atteinte ni à la flore ni à la faune. C'est ne plus utiliser de traitements chimiques et favoriser les auxiliaires du jardin (coccinelles, abeilles, syrphes, chrysopes etc) et notamment en incitant les oiseaux à nicher et en leur offrant des sites de nourrissage.

L'un des moyens de parvenir à ce résultat c'est de créer chez soi un refuge.

Créer des abris pour la faune, des cachettes, aménager les lieux de vie, un tas de compost, un paillis végétal, un tas de branchages ou de rondins, laisser pousser un coin de pelouse qui accueillera la petite faune.

C'est ce que je fais chez moi à Frémont.

Si vous êtes tenté par cette démarche, allez sur le site "lpo.fr" ou venez voir mon jardin, 9 rue de Bertangles à Frémont.

**Catherine Poirier**



Réalisation d'un hôtel à insectes par le groupe de Florent LAVISSE chaque jeudi de 15H30 à 16H30.



# Club Gymnastique



A l'occasion de la galette des Rois, **Madame Brigitte ACUNA** a reçu une composition florale de la part du Maire Daniel LELEU, pour la remercier de son investissement au sein du Club de gymnastique depuis plus de 25 ans en tant que Présidente.

## **Mme Stéphanie DARRAS**

Sympathique animatrice depuis l'ouverture du Club, il y a 25 ans a su par son enthousiasme de tous les instants rassembler toutes les sportives et sportifs de notre village, qui la remercient chaleureusement.

*Bravo Stéphanie*



# Club des Val'Heureux

Projets du Club pour l'année 2015



**SAMEDI 14/02/2015  
MANILLE**

*Voyage surprise  
d'une journée*

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015**



**DU 26 AU 29 AVRIL 2015  
VOYAGE EN ITALIE**



**SAMEDI 24 OCTOBRE 2015  
SOIREE CABARET**



**14 JUILLET 2015  
FÊTE NATIONALE**



**SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015  
KARAOKE**



**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015  
BAL POUR LA FÊTE LOCALE**

*Assemblée  
Générale*

**SAMEDI 4 DECEMBRE 2015**



# la Frémontoise

## Meilleurs Voeux pour cette année 2015

### *Programme de la Frémontoise Année 2015*

- Atelier "café-déco" qui aura lieu le deuxième samedi de chaque mois



- Le 07/02/2015 : Après-midi "chandeleur"



Atelier masques



- Le 19/04/2015 : Concours de pétanque



- Le 28/06/2015 : Journée Pêche



*La Frémontoise souhaite la bienvenue à toutes les personnes  
voulant nous rejoindre.*

*La cotisation annuelle étant de 5 €.*



# PRET D'UN RADAR PEDAGOGIQUE PAR GROUPAMA

La commune tient à remercier chaleureusement la Compagnie d'Assurances qui nous a prêté à deux reprises un radar pédagogique en 2013 et en 2014.

Ce radar pédagogique nous a permis de mieux appréhender le comportement des automobilistes dans notre commune.

Veillez trouver ci-joint les résultats des mesures de vitesse entre le 7 et le 15 janvier 2013 au matin.

Retenons entre autre ces 2 chiffres ; 5153 mesures pour 2538 véhicules en entrée d'agglomération en une semaine.

Merci à Mrs COLLACHE et LONGUET de la Société GROUPAMA pour leur collaboration efficace.

**Daniel LELEU**



## Les relevés

Le 7 Janvier 2013 en fin d'après-midi a été installé un radar pédagogique à l'entrée du village de Vaux.

Celui-ci est resté en place jusqu'au 15 Janvier 2013 au matin.

Sur les 7 jours allant du 8 Janvier 2013 au 14 Janvier 2013 inclus ont été enregistrés 5153 mesures pour 2538 véhicules ce qui représente une fréquentation de 362 véhicules jour.

L'essentiel du trafic se situe entre 7h00 et 21h00.

La vitesse moyenne des 5153 mesures est de 42 Kms/h.

1915 véhicules ont enregistré une vitesse comprise entre 10 et 50 Kms/h ce qui représente 75,45%

8,15% des mesures de vitesse sont dans une tranche de 10 à 30 Kms/h alors que 67,30% des mesures de vitesse sont dans une tranche de 31 à 50 Kms/h.

Par contre 623 véhicules affichent une vitesse supérieure aux 50 Kms/h maximum autorisé soit 24,55% :

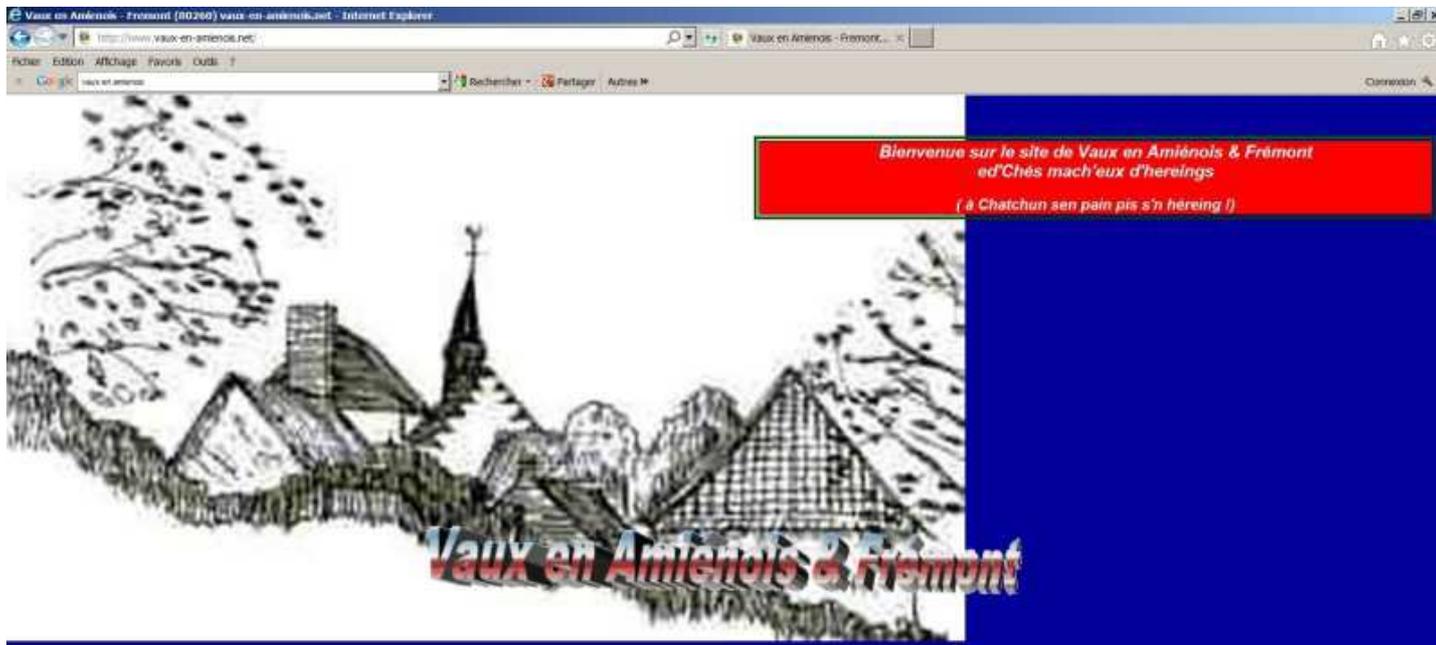
-531 véhicules avec des vitesses comprises entre 51 et 60 Kms/h

-82 véhicules avec des vitesses comprises entre 61 et 70 Kms/h

-9 véhicules avec des vitesses comprises entre 71 et 80 Kms/h

-1 véhicule est en excès de vitesse de plus de 30 Kms/h avec une vitesse de 87 Kms/h.





## Site internet de Vaux en Amiénois

Dans notre village, nous avons la chance d'avoir un site internet mis à jour régulièrement par Mr Jocelyn NOURTIER.

Créé en 1983 (comme le Tambour du village), consultable sur Internet depuis septembre 2008, ce site est particulièrement riche mais aussi toujours fidèle à l'actualité, sans aucun esprit partisan.

Il contient les informations du village :

- les réunions du conseil
- les articles de la presse
- L'Histoire du village
- Tous les numéros du Tambour et de multiples autres rubriques ...

Je vous conseille en un clic, de le consulter assidûment et régulièrement, vous ne serez pas déçus et les informations stockées depuis 31 ans vous seront d'une grande utilité, pour peu que vous soyez curieux et intéressé.

Beaucoup de villages de notre taille envient notre site internet et profitez du nôtre avec « modération bien sûr ».

**[www.vaux-en-amienois.net](http://www.vaux-en-amienois.net)**



25



**ADSL** »

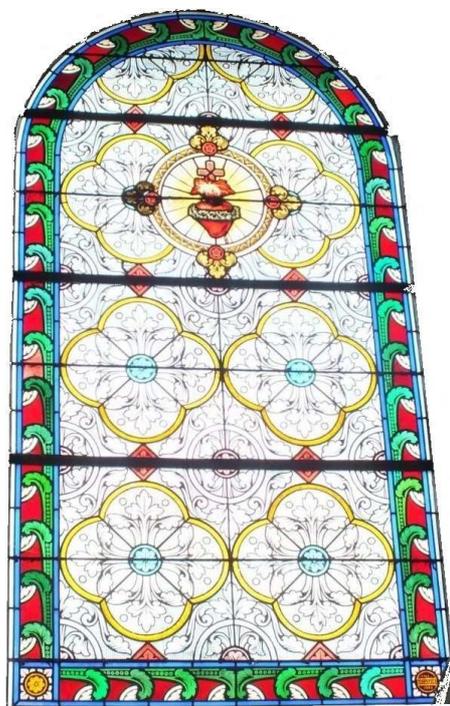
# CENTENAIRE Guerre 1914-1918

PAROISSE ST ANTOINE  
DU BOCAGE

ACPG/CATM  
VILLERS BOCAGE

Vous prient d'assister à la Messe  
**du 11 octobre 2015**  
**En l'église de VAUX en AMIENOIS**

Nous prions spécialement pour tous les soldats décédés aux combats durant la Grande Guerre 14-18 avec la participation de l'Association des Anciens Combattants de VILLERS BOCAGE.  
**Cette invitation s'adresse à tous les Valoises et Valois**



Notre paroisse, le Conseil Municipal, les habitants de VAUX en AMIENOIS FREMONT possèdent probablement des photos, cartes postales, documents et des objets vestiges de la 1ère Guerre Mondiale.

**Nous prévoyons une exposition à ce sujet dans la salle des Fêtes le dimanche 11 octobre 2015 pour rendre hommage à nos soldats morts pour la France auxquels sont associés les militaires Anglais et Australiens enterrés dans notre cimetière.**

Vous pouvez nous aider dans cette initiative d'envergure par tous moyens à votre convenance et en particulier en nous prêtant documents et objets qui seront exposés ce jour là.  
Vous pouvez déposer vos objets à la Mairie un mois avant la manifestation.

**Merci de votre collaboration, vos prêts vous seront restitués le dimanche soir après l'exposition.**

**Mmes Annick DUBAS et Chantal PATTE (à l'origine de ce projet)**

*Merci à l'avance.*





## PROJET DE JUMELAGE AVEC LA SICILE

Alors que deux autres communes de notre Com de Com Bocage-Hallue sont déjà jumelées, d'une part Flesselles avec Hanchey au Cambodge, d'autre part Naours avec une ville de Pologne, un nouveau projet de jumelage vient de voir le jour avec la Ville de CATTOLICA ERACLEA en SICILE.

Sous l'impulsion de Daniel LELEU, Maire de VAUX EN AMIENOIS, une délégation Sicilienne nous a rendu visite en Septembre 2014 avec la collaboration de la Com de Com Bocage-Hallue.

Le but de ce pacte d'amitié consiste à développer les échanges scolaires, culturels et sportifs avec cette ville ancienne du Sud de la Sicile qui a aussi la ferme intention de peser économiquement dans l'avenir.

Venus rencontrer les élus locaux avec à leur tête le Docteur Nicolo TERMINE Maire et Président de la Com de Com de CATTOLICA ERACLEA, accompagné du Docteur Nino AQUILINO, l'ancien Maire de cette ville, du Docteur GIACOMO SPOTO, Président de l'office du tourisme, du journaliste du quotidien « La Sicilia » Enzo MINIO et du coordinateur Samarien-Sicilien Girolamo RIZZUTO, ont visité notre région :

La Cité Souterraine de NAOURS, la cathédrale gothique d'AMIENS, les hortillonnages, la baie de Somme, le musée des Frères CAUDRON. Ont aussi découvert le circuit du souvenir en manifestant un intérêt certain.

La délégation Sicilienne a été reçue officiellement par Mr Christian MANABLE Président du Conseil Général à l'Hôtel du département, par Mr Claude DEFLESSELLE Président de la Com de Com et a été accompagnée pendant les excursions par Mr Bernard BINOIST Maire de Flesselles 1er Vice-Président de la Com de Com, Mr Marc VIGNOLLE Maire de Saint Vast en Chaussée et Mr Daniel LELEU Maire de Vaux en Amiénois.

N'oublions pas Mr Jean Michel BOUCHY Maire de Naours qui a reçu le 1er jour notre délégation italienne dans la cité souterraine, laquelle connaît un développement touristique en plein essor depuis son acquisition par la Com de Com Bocage-Hallue l'an dernier.



# SISCO

## Enseignants équipe pédagogique



Pierre Alain LAVILLETTE (directeur), Fanny PINSON (directrice St Vast), Samantha CARPENTIER, Maité HONORE, Cédric PELTRET

## Personnel du SISCO



Delphine THILLOY, Audrey DARRAS, Nathalie FOURNIER, Anthony LAMBERTYN

## Les Bénévoles qui encadrent les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)



Florent LAVISSE, Sylvie SEUL, Ikouma GARCIA, Christophe HUETTE, Sylvie MARCHAL, Ingrid THILLOY

**Un groupe d'élèves en compagnie  
de monsieur LAVISSE, animateur  
jardinage et botanique**





# Le repas des aînés

Encore une belle réussite cette année !!!



## INFORMATIONS DIVERSES



### Prévention contre les vols par effraction et les cambriolages

Quelques informations à avoir en mémoire :

- 80 % des cambrioleurs passent par la porte d'entrée.
- Un cambrioleur abandonne au-delà de 5 minutes de vaines tentatives.
- 8 vols sur 10 ont lieu la journée.

#### Dix conseils utiles pour se protéger

- Trop souvent, le portail, la porte d'entrée ou du garage des maisons ne sont pas verrouillés ce qui facilite le travail des cambrioleurs.
- Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- De nuit ne laissez pas les volets et fenêtres entre-ouverts au rez de chaussée.
- Un système d'éclairage de l'extérieur par détection de mouvements suffit parfois à dissuader.
- Installez une alarme. Si vous êtes bricoleur, des solutions simples, peu onéreuses très efficaces existent.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason ni dans ou sous un vase.
- Si vous vivez seule, évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte (prénom féminin, Madame ou Mademoiselle).
- Installez sur votre portail un autocollant "cette maison est équipée d'une alarme"
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.
- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile et autres personnes étrangères au village. Relever l'immatriculation de leur véhicule.
- Préparer une liste avec les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèques ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux.
- Photographiez vos meubles, objets de valeur, et relevez les marques et numéros de votre matériel Hi-Fi. Cela sera également utile pour votre assureur.

#### **En cas d'absence prolongée**

- Avisez vos proches et un voisin de votre départ. Demandez leur d'ouvrir régulièrement les volets et de relever le courrier. Pour la nuit, utilisez un programmateur électrique ou une veilleuse.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence, transférez vos appels.

**Signalez vous au commissariat de police dans le cadre des opérations "tranquillité vacances"**

*Sur l'ensemble des cambriolages constatés 60% concernent l'habitation principale et 7% les résidences secondaires.*

#### Téléphones utiles :

N° d'urgence :

112

Police :

17

Pompiers :

18

SAMU :

15

Carte de crédit  
perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chèques :

0 892 683 208

Infos escroqueries :

0 811 020 217

Téléphone portable  
perdu ou volé :

Voir avec les

opérateurs concernés.

#### **En cas de Cambriolage**

Prévenez immédiatement la gendarmerie et ne touchez à rien, vous risqueriez d'effacer des traces très utiles.





Comme tous les ans, le RPI a organisé un marché de Noël à la salle des fêtes de Saint Vast le 19 décembre.



Ce fut l'occasion pour les élèves des 4 classes de vendre des objets conçus à l'école. Une tombola était également organisée avec comme premier lot un magnifique hôtel à insectes conçu en Atelier jardinage.

Les TAP avaient également mis en place un stand où ils vendaient des objets réalisés dans les différents ateliers.





La manifestation se terminait par les chants de Noël interprétés par les élèves du RPI.

Cette année les élèves de CM1-CM2 partiront en classe de découverte à Sainte Enimie dans les Gorges du Tarn. Les autres classes devraient aller visiter un musée sur Paris.



Nous avons eu des nouvelles de nos collégiens qui ont intégré Villers Bocage cette année. 13 élèves sont entrés en 6<sup>ème</sup> dans trois classes différentes. Ils ont réussi un très bon premier trimestre de manière générale. 8 ont reçu les félicitations du conseil de classe (au-dessus de 16 de moyenne générale) et 2 les encouragements du conseil de classe pour les efforts fournis afin de surmonter leurs difficultés. La moyenne de l'ensemble de nos élèves est de 15,5 en français et 14,5 en mathématiques. Nous les félicitons pour ces résultats et les encourageons à poursuivre dans cette voie.



# MAIS OU EST CHARLIE ?

Après, les tristes évènements des 7 et 9 janvier dernier, entre recueillement, douleur, incompréhension et injustice, je ne pouvais imaginer autre chose qu'une grande sagesse, une objectivité réelle et une attention particulière aux autres.

En un mot, je m'attendais à voir se mettre en place une certaine unité de la part de **nos concitoyens élus !!!**

Certes, peut-être pas une unité nationale ni départementale (soyons lucides) mais sûrement une unité communale.

Dans nos campagnes et surtout dans notre petit village, je croyais que nos élus étaient plus près de la réalité de la vie et surtout plus proches des uns des autres...  
Ce n'était qu'un rêve, une illusion, une utopie...

Ma surprise fut totale lors de la cérémonie des vœux du Maire (alors que nous avions encore tous en tête les tragédies de « Charlie Hebdo » et de « l'Hyper Casher »), de constater une attitude que je me dois de qualifier **d'irresponsable**, lorsque Monsieur le Maire appelle ses conseillers municipaux à le rejoindre pour nous présenter les vœux de la Commune...

Une démocratie se veut d'être pluraliste, objective et plurielle d'où la devise **Liberté, Egalité, Fraternité**.

On peut ne pas être d'accord pour tout et sur tout, c'est logique, ce serait bien trop monotone - nous ne sommes pas dans une ère de « **bisounours** » ...

La richesse d'un monde, d'un pays, d'un village, d'un groupe, c'est justement **la différence qui règne entre tout à chacun...**

Faire unité veut dire construire ensemble, élaborer une politique de développement, d'investissement, de bien être et d'animation au sein du village et non détruire ou faire preuve de laxisme...

Une telle attitude ne fait que vous exclure d'emblée vis-à-vis de l'opinion générale de notre village...

Ce n'est pas le tout de critiquer, il faut apporter des solutions, et ces solutions ne peuvent passer que par **la communication, les échanges et aussi la compréhension ...**

Je profite de ces évènements dont le but était de **bafouer la liberté d'expression, de pensée**, pour justement m'exprimer à propos de cette attitude qui n'avait pas lieu d'être... même si il y a désaccord... Pour preuve faut il rappeler les « **professions de foi** » **des personnes concernées !!!**

Peut être, mon âge, mon expérience professionnelle, et mon investissement passé dans la commune me permettent de donner mon avis !!!

**Alors un peu de bon sens, de raison, de compréhension  
et la vie sera bien meilleure pour tout le monde.**

« La vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille »... alors, justement il faut la prendre autrement et **soyons Charlie...**

**Alain CHANEL**



# UN PEU DE CIVISME...

L'équipe municipale et les employés ont à cœur d'embellir notre village ; pour preuve notre application a été récompensée par l'obtention de 2 fleurs lors du concours aux villages fleuris.

Ceci est une reconnaissance du travail effectué par Jean François et Florent ainsi que les efforts des Valois et Valoises pour agrémenter les entrées de leurs habitations.

Il serait également souhaitable que chacun respecte les efforts d'embellissement et d'entretien des habitants (détérioration des talus et des trottoirs engazonnés entr'autre)

Il ne suffit pas pour autant d'embellir le village mais il faut aussi veiller à sa propreté,

## Et c'est l'affaire de TOUS.

Mais il semble que tous les habitants ne se sentent pas concernés pour preuve.

*Voici quelques photos qui vous le montrent bien.*

**Aux containers à verres rue du Bout de Magnier.**



### **EST-CE PROPRE ET RESPECTUEUX ???!**

Il en est de même pour nos chemins ruraux qui sont utilisés parfois comme décharge.

Jean François et Florent ne sont pas là pour ramasser les débris en tout genre...

Nous terminerons notre propos, en disant qu'il serait agréable que chacun fasse un effort pour que nous vivions tous en harmonie et que nous donnions une belle image de notre village. Car, il n'est pas possible d'obtenir et de garder les 2 fleurs sans la propreté du village et l'implication de **TOUS**.



**Christine et Christelle**  
Commission espaces verts



# Merci à nos Annonceurs

**PRESTIGE EUROPE EVASION**



**80136 RIVERY**

Tél. : 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20

transport.voyageur@devisp2e.fr



**J.C. Auto**

Véhicules d'import, neufs et occasions toutes marques

**Tél./Fax 03 22 93 07 95**  
**Portable J.C 06 07 02 95 27**  
**Portable Julien 06 78 03 51 12**

www.jc-autocamion.com - E-mail : jc-auto248@orange.fr  
919, rue Nationale - 80450 PETIT CAMON

**Mr. JARDINAGE VAMA - FRENOY**

Marques présentes en magasin



MONSIEUR JARDINAGE  
750 Route d'Abbeville  
80000 AMIENS France  
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954  
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

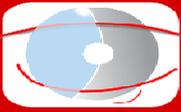
**BTPM** Bruno BOUFFLET

**RÉCUPÉRATION EAUX PLUVIALES** 288, quai de la Somme  
80000 AMIENS

Tél./Fax : 03 22 39 33 71  
06 17 22 82 20

**Bâtiment**  
**Terrassement, assainissement**  
**Pavage et enrobé**  
**Maçonnerie, aménagement pavillon**

LOCATION TRACTOPELLE



**Optique Bellegueulle**  
Votre opticien près de chez vous...

**FLESSELLES**  
Ccial NETTO

03 22 91 19 34  
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert  
du Mardi au Samedi  
9H30 - 12H30  
14H - 19H  
Fermeture 18H le Samedi

**BOISSONS AMIENOISES**  
**S.A.R.L.**

Bières — Eaux minérales — vins  
**LIVRAISON A DOMICILE**  
**TEL : 03 22 89 32 10**

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



**Netto**  
HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE\*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours / 7  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30  
Le dimanche de 9h00 à 12h00

**03 22 93 47 63**

**A  
F  
P**

**Aménagement de votre CUISINE, SALLE DE BAINS PLACARD, PARQUET BUANDERIE, GARAGE ...**

**Agencement FAVIOT Patrice**  
Vaux en Amiénois  
Tel/Fax : 03.22.40.41.67  
Mobile : 06.20.72.71.58  
faviot.patrice@orange.fr

*Agréé Handibat*



Vos projets nous inspirent

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



<http://vaux-en-amienois.net>



[mairie-vaux-en-amienois@laposte.net](mailto:mairie-vaux-en-amienois@laposte.net)

© Le Tambour de Vaux et Frémont  
Ne pas jeter sur la voie publique  
I.P.N.S.

